

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-six mai mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE NEILLON Jean François, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 22

MM LE NEILLON Jean François, LE CALVÉ Pascal, MME RANO Evelyne, M LOTHORÉ Jean-Paul, BONNEC Katia, M ZÉO Philippe, MME PUREN Isabelle, MME HURLEY Fay, M DIERCKX Alexandre, MME PINEAU Annick, M SAINT JALMES Yves, M LESIEUR Arnaud, MME COLLET Roselyne, M KERVADEC Hervé, MME DURIEZ Christine, M DANIEL Arthur, MME LE MER Nathalie, M GACHELIN Jérémie, MME GIQUEL Magali, MME BARBICHON Anne, MME SIMON Hélène, M DAUBERT Lionel,

Etait absente et avait donné procuration

Mme RIO Marie à Mme LE MER Nathalie

Madame DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des corrections à apporter au compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2016.

Plusieurs corrections ou rectificatifs sont demandés, dont pour l'essentiel les points suivants :

- ◆ Mme BARBICHON, pour le point 2016-03-14 Motion pour l'agriculture, les élus de l'opposition se sont abstenus. Il est important que le motif de l'abstention soit précisé, il convient de rajouter : M DAUBERT Lionel et Mme SIMON Hélène indiquent leur désaccord. Mme BARBICHON Anne considère que cette démarche est louable mais s'abstient, car pour elle, la motion ne va pas assez loin dans le sens des nécessaires changements des modes de production agricole.
- ◆ Mme SIMON demande des précisions sur l'obligation de voter le budget primitif par fonction en 2017. Il lui est répondu que la population totale de la commune a franchi le seuil des 3.500 habitants au 1.1.2016. M DAUBERT demande si ce seuil implique d'autres obligations. M le maire répond qu'il y aura également un règlement intérieur du Conseil Municipal à mettre en place.
- ◆ Mme DURIEZ précise que le point : Soutien à l'entreprise de transport Le Divenah de Pluvigner avait été rajouté à l'ordre du jour et qu'il convient de l'indiquer.

Les modifications présentées sont validées par l'assemblée.

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2016, ainsi rectifié, est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1. Subventions 2016 - complément
2. Extension Ecoles Publiques : marchés de travaux
3. Multi accueil et accueil de loisirs : renouvellement délégation de service public
4. Restaurant scolaire : marché fourniture de repas
5. Restaurant Scolaire : pénalité pour repas non réservé
6. Déplacement stèle commémorative de M TRÉHIN
7. Autorisation d'ester en justice : contentieux Tribunal Administratif
8. Informations diverses

N°	OBJET
2016-05-01	SUBVENTION 2016 COMPLEMENT

Présentation : M ZÉO Philippe - adjoint aux sports et vie associative

Lors du précédent conseil municipal, deux demandes de subventions n'avaient pas été considérées, par défaut d'information :

- Le Comité de Jumelage Landévant – Ballymahon
- Le Comice Agricole du Canton Pluvigner

En 2015, une subvention de 350 € avait été allouée au Comité de Jumelage et 814 € au Comice Agricole.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✎ alloue pour l'année 2016 les subventions suivantes :
 - Comité de Jumelage Landévant – Ballymahon : 350 €
 - Comice Agricole du Canton de Pluvigner : 814 €

M KERVADEC Hervé précise qu'il a été acté que le comice agricole concernera, dorénavant, le nouveau canton de Pluvigner. Ainsi, la fréquence d'organisation du comice par commune sera d'une fois tous les dix ans.

N°	OBJET
2016-05-02	EXTENSION ECOLES PUBLIQUES : MARCHES DE TRAVAUX

Présentation : M LE NEILLON Jean François - maire

Après ouverture des plis, vérification et analyse des offres par le Cabinet ATRIUM, chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux, il est proposé de retenir les offres suivantes qualifiées mieux disantes, sur les seize lots, trois sont en cours de négociations :

Lot	Entreprise	Montant HT
1 - Terrassement – VRD	LE FER - RÉDÉNÉ	29 043,00
2 - Terrassements - Gros œuvre	DSA – ST NOLF	248 335,63
3 - Charpente bois-métal	ACM - QUISTINIC	28 282,35
4 - Couverture zinc et bacs acier	JEGO - PLUVIGNER	46 009,43
5 - Etanchéité multicouches	LE BOURHIS - CARNAC	6 311,39
6 - Menuiseries aluminium	<i>Négociation en cours</i>	--
7 - Serrurerie	ALUMINIUM DE BRETAGNE - LANDEVANT	9 600,00
8 - Menuiseries bois	THETIOT – LA CHAPELLE CARO	24 204,00
9 - Isolation – cloisons sèches	RAULT - ROHAN	42 038,27
10 - Chapes – carrelages – faïence	ROUX - LANOUEE	22 800,00
11 - Sols souples	<i>Négociation en cours</i>	--
12 - Faux Plafonds	COYAC - VANNES	26 412,66
13 - Peintures - finitions	GOLFE PEINTURE - VANNES	26 167,39
14 - Ascenseur	MP ARVOR – ST BRIEUC	17 200,00
15 - Electricité – courants forts – courants faibles	LAUTECH - LANESTER	42 393,37
16 - Plomberie sanitaires – chauffage gaz -	<i>Négociation en cours</i>	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- attribue les marchés de travaux relatifs à l'opération d'extension des écoles publiques aux entreprises précitées,
- autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux.

M Le Maire indique que les négociations se poursuivent avec les entreprises pour les lots 6 -11- 16. Le conseil municipal devra à nouveau se réunir pour leur attribution, sous quinze jours, afin de ne pas prendre de retard dans le démarrage des travaux.

M le Maire rappelle que l'estimation des travaux était de 960.000 € HT, le résultat de l'appel d'offres se situe à environ 750.000 € HT.

M LOTHORÉ Jean-Paul souhaite des précisions sur l'entreprise D S A de SAINT NOLF qu'il ne connaît pas. M le Maire lui indique que cette société a déjà travaillé pour le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux. Créée en 2010, elle a dix salariés auxquels s'ajoutent en cas de besoin des intérimaires.

M DAUBERT Lionel demande s'il y a un risque d'avenants aux marchés pour cette opération.

M le Maire répond que les avenants ne pourront être qu'à l'initiative de la commune pour des travaux complémentaires demandés.

N°	OBJET
2016-05-03	MULTI ACCUEIL ET ACCUEIL DE LOISIRS : RENOUELEMENT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Présentation : Mme RANO Evelyne - adjointe à la petite enfance et action sociale

Les contrats de délégation de service public avec l'Association PEP 56, pour le multi accueil et l'accueil de loisirs arrivent à échéance le 31 décembre 2016. Il est proposé de poursuivre sur ce mode de gestion pour les deux services.

Les commissions compétentes seront chargées d'étudier le règlement de la consultation et le projet de délégation du service public. Les contrats existants serviront de base de travail et seront adaptés.

Il s'agit d'une procédure longue, qu'il convient d'engager dès à présent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- se prononce sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Multi accueil et de l'Accueil de Loisirs situés à la Maison de l'Enfance.

Les deux commissions concernées vont s'attacher rapidement à la rédaction des cahiers des charges.

M le Maire indique que si la Communauté de Communes d'Auray Quiberon terre Atlantique reprenait la gestion de ces services, les contrats en cours seraient également transférés.

N°	O B J E T
2016-05-04	RESTAURANT SCOLAIRE : MARCHÉ FOURNITURE DE REPAS

Présentation : Mme PUREN Isabelle - adjointe aux affaires scolaires, jeunesse et périscolaires

Le marché de fourniture de repas en liaison froide que nous avons avec la société Océane de Restauration sera échu au 31 août prochain. Il est nécessaire d'engager une consultation en vue d'un marché, d'une durée de trois, à conclure pour la rentrée scolaire de septembre.

Ce marché intègrera le nouveau mode de fonctionnement du restaurant scolaire avec la partie self pour les élémentaires. La commission affaires scolaires, jeunesse et périscolaire travaille sur la rédaction du cahier des charges qui tiendra compte des exigences de l'Etat et des souhaits de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise l'engagement de la consultation auprès des entreprises.

N°	O B J E T
2016-05-05	RESTAURANT SCOLAIRE : PENALITE POUR REPAS NON RESERVÉ

Présentation : Mme PUREN Isabelle - adjointe aux affaires scolaires, jeunesse et périscolaires

Le prix du repas au restaurant scolaire est de 3.05 € pour les enfants.

Depuis le 16 novembre 2015, un service de réservation de repas a été mis en place sur le site internet de Carte Plus. Globalement, le système fonctionne bien, les habitudes ont été prises, il y a une possibilité de réservation jusqu'à quatre-vingt-dix jours.

Toutefois, si une famille a des difficultés pour la saisie ou n'a pas de connexion internet, il reste toujours la possibilité de téléphoner ou de passer en mairie pour les inscriptions, une grande souplesse est offerte aux familles y compris pour les désinscriptions.

Il a été malheureusement constaté que malgré les relances (mail, courrier), quelques familles n'inscrivent toujours pas leur enfant.

Pour une meilleure gestion du service, il est proposé d'appliquer une pénalité pour repas non réservé qui serait de deux euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- approuve l'instauration d'une pénalité pour repas non réservé.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés,
Contre : SAINT JALMES Yves

- fixe la pénalité à 2 € par repas non réservé.

M LOTHORÉ Jean Paul demande s'il y aura possibilité d'exception pour raison professionnelle (intérim).

M le Maire réclame un peu de souplesse pour ces cas particuliers.

Toutes les familles seront avisées par courrier de cette décision du conseil municipal.

N°	O B J E T
2016-05-06	DEPLACEMENT STELE COMMEMORATIVE DE M TREHIN JEAN

Présentation : Mme DURIEZ Christine - référente défense

La stèle en l'honneur de M TRÉHIN Jean, Marie Alphonse, né le 6 février 1913 à Pluvigner de M TRÉHIN Guigner Marie et de Mme JÉGAT Marie Françoise, domicilié à Locmaria à LANDEVANT, fusillé par les allemands le 23 mai 1944 à 8h33 au Fort de Penthièvre, décès déclaré constant pour avoir eu lieu à Saint Pierre Quiberon le 23 mai 1944 par jugement du 10 septembre 1947 du Tribunal de Première Instance de Lorient.

En accord avec ses descendants, Mme AUDO Anne, Mme GICQUEL Rose, les présidents des associations d'anciens combattants de Landévant, M LE PEN (ACPG-CATM), M LE THUAUT (FNACA), M FRAVAL (UNACITA), M DACQUAY (7ème bataillon FFI).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Autorise le déplacement de la stèle du Parc d'Activités de la Gare pour rejoindre l'espace mémorial à l'entrée du cimetière au niveau du carré des stèles et plaques commémoratives afin d'être honoré comme il se doit le 27 mai 2016, journée nationale de la résistance.

N°	O B J E T
2016-05-06	AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : CONTENTIEUX TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Présentation : M LE CALVÉ Pascal - adjoint aux finances et administration générale

Lors du conseil municipal de 11 février dernier, le Conseil municipal avait autorisé le maire à désigner un avocat chargé de la défense des intérêts de la commune dans le recours gracieux présenté MME BOUXIN Karine. Ce recours n'ayant pas abouti favorablement pour la requérante, nous sommes à présent dans une phase contentieuse.

Le tribunal administratif de Rennes nous a transmis le 22 mars dernier la requête n° 1601258-4 présentée par Mme BOUXIN Karine, au titre des mêmes motifs.

Pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,

Le Conseil Municipal, à la majorité, des membres présents ou représentés,

3 abstentions : MME BARBICHON Anne, M DAUBERT Lionel, MME SIMON Hélène

- autorise M le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Rennes,
- autorise M le Maire à désigner un avocat chargé de la défense des intérêts de la commune.

M DAUBERT Lionel, Mme BARBICHON Anne, Mme SIMON Hélène s'abstiennent sur ce point puisqu'il s'agit de faits qui relèvent du mandat précédent.

Mme DURIEZ demande si la commune à un référent judiciaire. M le Maire lui répond que la commune n'a pas de Cabinet d'avocats attiré, nous avons recours aux avocats désignés par notre assureur. Il admet qu'il est de plus en plus confronté à des problèmes de droit. Les réponses apportées par le service juridique de l'Association des Maires du Morbihan sont parfois insuffisantes. Le recours à un cabinet de conseil juridique est certainement à envisager.

INFORMATIONS DIVERSES

- ◆ Mme le Maire fait lecture d'un courrier, daté du 19 mai 2016, qui lui a été remis par les élus de Landévant Solidaire. Il concerne les traités de libre échange TAFTA et CETA entre d'une part les Etats Unis et l'Europe et d'autre part le Canada et l'Europe.
Il est distribué à chaque élu la motion « Landévant, Commune hors-zone TAFTA et CETA".
M le maire souhaite que chacun lise le document, s'informe sur la question pour qu'au prochain conseil municipal la motion soit présentée.
Il cède ensuite la parole à M DAUBERT Lionel qui émet un avis personnel sur le sujet, avis partagé par ses colistiers.
M KERVADEC Hervé précise que les négociations se font de manière très opaque et que si ces traités aboutissent l'agriculture européenne sera en danger.
M DAUBERT Lionel indique qu'une organisation Stop TAFTA s'est mise en place, 145 communes et EPCI s'y sont positionnées.
M le Maire conclut : la motion sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- ◆ Monsieur le Maire poursuit sur le dossier du réaménagement du restaurant scolaire, les travaux ont démarré le 9 mai. Durant les vacances scolaires, pour l'accueil de loisirs, la cantine déménagera à la salle des sports (occupation d'un tiers de la salle). M ZEO Philippe se chargera d'informer les associations sportives.
- ◆ Les travaux sur le réseau d'eaux pluviales Rue du Parc des Sport sont en cours pour une durée d'un mois.
- ◆ Mme SIMON Hélène s'étonne qu'un bâtiment se construise au ras du giratoire de la Poste et indique qu'il est surprenant de voir l'immeuble si près de la chaussée. M le Maire explique que l'implantation a été faite en respectant les règles du POS en vigueur lors de l'instruction du permis de construire : en limite du domaine public ou en recul de cinq mètres. La première solution a été retenue, la seconde rendait le projet non viable. Aujourd'hui, le giratoire se trouve déporté, mais la largeur de la voie de circulation est suffisante y compris pour le passage des poids lourds. Pour M le Maire, le déplacement du giratoire pourrait être envisagé. M DAUBERT Lionel pense que la présentation de projets de cette ampleur devrait être faite à la population sous forme de maquette pour une meilleure visualisation.
- ◆ Pour répondre aux interrogations de M DAUBERT Lionel au sujet du lotissement de Kergaud, M le Maire indique que les arbres situés à l'arrière du grand bâtiment seront élagués ou étêtés, et que le règlement particulier du lotissement autorise les constructions en limite de propriété ou à 1,90 m.
- ◆ Mme BARBICHON Anne souhaite aborder la question de la borne de recharge pour véhicules électriques qui doit être remplacée sur notre commune, un document explicatif est distribué à chaque élu. Mme BONNEC Katia précise que ce point est au sommaire du prochain bulletin municipal et qu'il est préférable de ne pas l'évoquer à ce stade.

Mme BARBICHON rappelle la note information sur le compteur LINKY, rédigée par la fédération des étudiants écologistes, et diffusée à l'ensemble des élus. A Landévant, l'installation de ces compteurs est programmée de janvier à juin 2019.

En parallèle, M le Maire lit un courrier de M le Préfet du Morbihan, qui précise, entre autres, que les communes ne peuvent pas s'opposer à la pose des compteurs LINKY.

Mme BARBICHON est prête à constituer un groupe de travail informel avec des élus, qui comme elle, sont intéressés par le sujet afin de collecter des informations.

- ◆ M SAINT JALMES Yves rappelle qu'un fourgon reste stationné, rue d'Auray, sur une place de parking réservé aux poids lourds. Le véhicule n'a pas bougé depuis le 25 avril. M le Maire va demander à la Gendarmerie de s'en charger.
- ◆ Mme SIMON Hélène demande l'état d'avancement du dossier du minibus publicitaire. M SAINT JALMES répond que la société est toujours à la recherche d'annonceurs.
- ◆ Mme PUREN Isabelle signale que les familles seront informées de l'évolution de la cantine : travaux, fonctionnement, nouvelle organisation, circuit court et agriculture locale. Il n'y aura pas d'enquête auprès des parents comme prévu initialement parce que la hausse du prix du repas est inévitable.
- ◆ Mme BONNEC annonce que le nouveau site Internet de la commune est ouvert. Il est perfectible, des modifications seront encore apportées.
- ◆ M le Maire fixe la date du prochain Conseil Municipal au mercredi 8 juin 2016.

La séance est levée à 21 heures 45.

* * * * *